



## NOTE DE SYNTHÈSE

À l'attention des conseillers vis-à-vis du projet de délibération adoptant notre  
Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) simplifiée

Dans un contexte où les cybermenaces ne cessent de s'intensifier, notre collectivité se doit de renforcer la protection de ses systèmes d'information et des données de nos administrés. La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) simplifiée qui vous est présentée aujourd'hui vise à établir un cadre clair et adapté pour garantir la sécurité de notre infrastructure numérique.

Cette PSSI, fruit d'un travail collaboratif, définit les responsabilités de chacun en matière de cybersécurité, du maire/président aux agents, en passant par toutes les strates de notre organisation. Elle établit des règles concrètes concernant la gestion des accès, la protection des postes de travail, les sauvegardes, l'utilisation d'Internet et la gestion des incidents.

Un accent particulier est mis sur la formation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel, reconnaissant que la sécurité est l'affaire de tous. La PSSI confirme également les exigences du RGPD, avec le renforcement de la mission de notre Délégué à la Protection des Données (DPO) pour assurer notre conformité.

Le document qui sera soumis à délibération comprend plusieurs annexes essentielles : un Plan de Continuité d'Activité (PCA) détaillé, une cartographie de nos équipements numériques, une liste de nos prestataires informatiques, et une fiche récapitulative des bonnes pratiques pour les utilisateurs. Notez que dans les pièces transmises et dans les documents qui seront annexés à la délibération, les éléments nominatifs, confidentiels ou pouvant compromettre notre sécurité seront floutés, car l'annexe de la délibération deviendra un document public.

L'adoption de cette PSSI marque notre engagement collectif envers une culture de la cybersécurité. Elle nous permettra de mieux protéger nos services, nos données, et la confiance de nos administrés. Votre approbation de ce document est cruciale pour sa mise en œuvre effective et pour la résilience numérique de notre collectivité.

*Pièce jointe : Projet de Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) simplifiée et ses annexes*